

Intervention de M. Jacques Chirac,
Président de la République, sur la solidarité
atlantique, la défense européenne, les
nouvelles conditions de l'équilibre
stratégique, la lutte contre la prolifération,
l'attachement de la France à la dissuasion
nucléaire et la situations dans les Balkans,
Bruxelles, le 13 juin 2001.

Notre rencontre d'aujourd'hui intervient à un moment important. Les évolutions stratégiques, européennes et régionales, imposent à l'évidence une réflexion sur les conditions de notre sécurité.

I - Tout d'abord, ce Sommet nous donne l'occasion de souhaiter la bienvenue au nouveau Président des Etats-Unis qui participe pour la première fois à nos rencontres. C'est aussi l'occasion de redire que l'Alliance est le cadre naturel et indispensable de la solidarité transatlantique. La France estime que ce lien de sécurité, qui unit les deux rives de l'Atlantique, a fait ses preuves. A l'aube du XXIème siècle, il garde toute sa vitalité et toute sa raison d'être. Le développement de l'Europe de la Défense, qui a accompli des pas décisifs au cours des dernières années, se fera, bien sur, en parfaite harmonie avec l'OTAN. Les progrès de la Défense européenne sont irréversibles car ils participent du mouvement général et profond de la construction européenne. L'avènement d'une Union européenne, occupant pleinement sa place sur la scène internationale, est inscrit dans le cours de l'histoire. C'est aussi un facteur de stabilité accrue. Parallèlement, le lien transatlantique reste indispensable, car il est le fondement de la défense collective des alliés. Dans ce contexte, l'Europe de la défense est une nécessité pour les Européens et un atout pour l'OTAN.

II - Aujourd'hui, nous sommes également engagés dans un large débat sur les nouvelles conditions de l'équilibre stratégique, débat qui a été ouvert il y a plusieurs années, avec la fin de la guerre froide, dont nous n'avons pas encore fini de tirer les conséquences.

Un débat plus spécifique est ouvert sur le projet américain antimissiles. La France est disposée à prendre toute sa part à cette discussion. Elle rappelle son attachement à trois principes essentiels :

- la nécessité de préserver les équilibres stratégiques. Le traité ABM en est un pilier. Si l'on envisage un nouveau cadre, tenant compte de l'émergence d'un monde multipolaire, il faudra veiller à ce qu'il comporte des dispositions contraignantes assurant la stabilité internationale

- l'urgence de relancer les efforts de lutte contre la prolifération, et cela quelle que soit la suite donnée au projet antimissiles. S'agissant des régimes de non-prolifération balistique en particulier, de nouvelles pistes doivent être explorées afin notamment de rendre universel le code de conduite issu du MTCR. La France a proposé que l'Union européenne, qui a toujours joué un rôle moteur en matière de non-prolifération, prenne des initiatives à ce sujet

- enfin, je rappelle l'attachement de la France à la dissuasion nucléaire qui, à un niveau de suffisance minimale et dans la permanence du concept de non emploi, reste l'ultime garant de la sécurité face à toute menace susceptible de porter atteinte à ses intérêts vitaux.

III - S'agissant des Balkans, et alors qu'un général français s'apprête à prendre le commandement de la KFOR, je souhaiterais évoquer les dangers de la crise qui affecte la Macédoine. Nous avons su, tous ensemble, combattre et vaincre une politique d'épuration ethnique qui faisait honte au continent européen. La chute de Milosevic et l'avènement de la démocratie à Belgrade ont permis d'engager une nouvelle dynamique de paix dans les Balkans. Mais celle-ci reste fragile. Nous devons clairement marquer que nous n'accepterons pas l'ouverture d'un nouveau cycle de violences et d'intolérances, mettant en péril la stabilité de la région tout entière. Nous ne devons exclure aucune mesure pour y mettre un terme.

Je serais favorable à ce que nous évoquions plus en détail les mesures à prendre à l'occasion du déjeuner.

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans ce monde qui a changé, les Européens et les Américains ont des valeurs et des intérêts communs. Ils ont les moyens de les garantir. Ils n'y parviendront que sur la base d'une coopération équilibrée, fondée sur la concertation et la confiance.